

Extrait du registre  
des délibérations de la commune d'AUTRUY SUR JUINE  
Séance du 17/06/2021

L'an 2021 et le Jeudi 17 Juin à 20 heures, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, Place Adrien Fortin afin de respecter les règles sanitaires en vigueur liées à l'épidémie de COVID 19, et aux lois n° 2020-1379 du 14.11.2020 et n° 2021-160 du 15.02.2021, sous la présidence de Monsieur GUERTON Christophe, Maire.

Présents : M. GUERTON Christophe, Maire, Mme DORAT Bernadette, Mme CHAILLER Nathalie, Mme ROLLET Magali, M. LOMBART Jean-Marc, Mme RIVIERE Claire, M. FRANCHOMME Gwenn, M. MOUHOT Florent, M. THIRIAU Philippe, M. DUBOCQ Frédéric, Mme PASQUIER Marinette.  
Absents excusés : Mme DOZIAS Catherine (Procuration à Mme ROLLET Magali), Mme LEGRAND Virginie, M. ADAMOPULOS Constantin (Procuration à M. GUERTON Christophe) et M. DAUBIGNARD Fabien (Procuration à M. FRANCHOMME Gwenn)  
Secrétaire : M. MOUHOT Florent

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 15

Date de la convocation : 10 Juin 2021

Date d'affichage : 10 Juin 2021

## SOMMAIRE

Présentation d'aide à la dénomination et numérotation des voies  
Dénomination d'une voie communale  
Loyer du logement de fonction au 4 rue des Essarts  
Demande d'admission en non-valeur - Service de l'Eau  
Demande d'admission en non-valeur - Service Assainissement  
Décisions modificatives - virements de crédits Service Assainissement  
Décisions modificatives (suite dissolution AFIAFAF Autruy/Andonville)  
Etude de devis  
Affaires diverses

### **réf : 2021-40 – Présentation d'aide à la dénomination et numérotation des voies**

Cette prestation (audit et conseil, réalisation du plan d'adressage, rapport méthodologique) est proposée par la Poste moyennant un coût de 1 440.00 € TTC (options complémentaires : accompagnement à la communication citoyenne en aval et en amont de la prestation, fourniture et pose de plaques de rues et numéros et la remise commentée du pli par le facteur accompagné d'un commentaire oral personnalisé).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces informations, à l'unanimité, décline l'offre jugée trop onéreuse.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

### **réf : 2021-41 – Dénomination d'une voie communale**

Suite à la demande d'un certificat de numérotage réclamé par un notaire après une division de terrain cadastré AB 518 « rue de la Pompe », mais donnant sur le chemin dans la rue de la Pierre à Jean Renaud, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour attribuer un nom à ce chemin car la parcelle devrait prochainement accueillir une maison individuelle et suggère l'impasse du Bourg ou de la Porte d'en Haut..

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination du chemin donnant sur la rue de la Pierre à Jean Renaud,

Considérant le projet d'une construction dans ce secteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
- adopte la dénomination « Impasse de la Porte d'en Haut » ;  
- charge Monsieur le Maire de communiquer cette information au notaire chargé de la transaction, aux services de la Poste, au Centre des Impôts Fonciers et au Cadastre.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

**réf : 2021-42 - Loyer du logement de fonction au 4 rue des Essarts**

Suite à la demande d'une enseignante et à la visite du logement par les conseillers municipaux le 29 Mai dernier, Le Conseil Municipal, après délibération,

- . décide de fixer le prix du loyer du logement de fonction sis 4 rue des Essarts à 450 €/mois (chauffage compris) identique à celui appliqué en 2014/2015 – les taxes d'ordures ménagères et d'habitation ainsi que l'eau et l'électricité étant à la charge du locataire,
- . autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location.

Compte tenu de l'état du logement, le Conseil Municipal décide de mettre l'appartement à disposition gracieusement pendant deux mois (du 1er juillet au 31 août 2021) en contre partie des travaux effectués par la future locataire, Madame LAROCHE Chrystel, les loyers ne seront donc appelés qu'à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2021.

A noter que le Conseil Municipal,

- . après avoir pris connaissance du devis de Pithiviers Nettoyage, pour la remise en état de l'appartement et de l'entrée (grand nettoyage), retient la proposition qui s'élève à la somme de 834 € TTC ;
- . décide de prendre en charge la peinture pour le rafraîchissement des pièces ;
- . fera réaliser le diagnostic thermique par une entreprise agréée conformément à la réglementation en vigueur pour les locations ;
- . charge Monsieur le Maire de prévenir l'Inspection Académique de l'occupation du logement de fonction par un professeur des écoles.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

**réf : 2021-43 - Demande d'admission en non-valeur - Service de l'Eau**

Sur proposition de Monsieur le Trésorier de Pithiviers,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- . décide de statuer sur une admission partielle présentée sur la liste 4706800232, à savoir sur l'admission en non-valeur des titres de recettes émis en :

2017 (réf. R-2-138), pour un montant de 59.80 € ;

2018 (réf. R-6-134)..... 55.04 € ;

2019 (réf. R-13-136)..... 59.80 €

soit un montant total pour ce débiteur de 174.64 €, n'ayant pas réussi à fournir d'éléments nouveaux permettant les poursuites ;

- . dit que des crédits ont été inscrits en dépenses de fonctionnement au budget du service de l'eau, de l'exercice en cours, au chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » pour l'émission d'un mandat à l'article 6541 ;

. rejette la demande d'admission en non-valeur, d'un montant de 0.10 €, pour le titre émis en 2020 (réf. R-13-287), les fonds ayant été récupérés.

- . charge Monsieur le Maire de transmettre ces décisions à la Trésorerie de Pithiviers.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

**réf : 2021-44 – Demande d'admission en non-valeur – Service de l'Assainissement**

Sur proposition de Monsieur le Trésorier de Pithiviers,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- . décide de statuer sur une admission partielle présentée sur la liste 4706790232, à savoir sur l'admission en non-valeur des titres de recette émis en :

2013 (réf. T-99), pour un montant de 1 678.26 € ;

2014 (réf. T-303) ..... 1 350.00 € ;

2017 (réf. R-4-98) ..... 64.10 € ;

2018 (réf. R-9-96) ..... 35.70 € ;

2019 (réf. R-15-97)..... 65.84 €

soit un montant total pour ce débiteur de 3 193.90 €, n'ayant pas réussi à fournir d'éléments nouveaux permettant les poursuites ;

. dit que des crédits supplémentaires vont être inscrits en dépenses de fonctionnement au budget du service de l'assainissement de l'exercice en cours, au chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » pour l'émission d'un mandat à l'article 6541 ;

. rejette la demande d'admission en non-valeur, d'un montant de 0.45 €, pour des titres émis en 2019 (réf. T-15-119) et 2020 (réf. R-32-105), les fonds ayant été récupérés.

. charge Monsieur le Maire de transmettre ces décisions à la Trésorerie de Pithiviers.

Pour le débiteur des 3 193.90 €, ce dernier étant propriétaire sur la commune, Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'une demande d'hypothèques a été déposée par la Trésorerie de Pithiviers dès Octobre 2020 (prise pour 10 ans, échéance Octobre 2030 et renouvelable). En cas de vente du bien, la commune serait susceptible de récupérer les fonds (si la vente couvre l'ensemble des dettes, la commune n'étant pas prioritaire).

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

**réf : 2021-45 - Décisions modificatives - virements de crédits Service Assainissement**

Compte-tenu que les crédits inscrits au budget primitif 2021 à l'article 6541 (500 €) sont insuffisants après l'admission en valeur acceptée ce jour, et pour faire suite à cet engagement, Monsieur le Maire propose d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Objet des dépenses	Diminution des crédits votés	Augmentation des crédits
6541 Créances admises en non-valeur		2 694.00 €
6061 Fournitures non stockable	1 694.00 €	
601523 Entretien réparation réseaux	1 000.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 694.00 €</b>	<b>2 694.00 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les virements proposés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

**réf : 2021-46 - Décisions modificatives (suite dissolution AFIAF AF Autruy/Andonville)**

Suite à la dissolution de l'AFIAF AF AUTRUY/ANDONVILLE par délibération de l'AFIAF AF du 3 Juin 2019 et par arrêté préfectoral en date du 17 Décembre 2019, la Trésorerie de Pithiviers a procédé aux écritures de dissolution le 21 Mai dernier, impactant le budget communal au niveau des recettes tant en section de fonctionnement qu'en investissement. Afin que le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021 concordent pour la reprise des résultats sur le budget 2022, Monsieur le Maire propose d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Nomenclature	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>		
002 Excédent de fonctionnement		1 541.12 €
6135 Locations mobilières	1 541.12 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 541.12 €</b>	<b>1 541.12 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>		
001 Excédent d'investissement		11 772.04 €
2135 21004 Rideaux/Stores Mairie	11 772.04 €	
<b>TOTAL</b>	<b>11 772.04 €</b>	<b>11 772.04 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les virements proposés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

**Etude de devis**

Entretien de la voirie communale, en enrobé coulé à froid, bi-couche,  
Monsieur le Maire, suite au conseil municipal du 20 Mai dernier, n'a toujours pas reçu les informations complémentaires réclamées aux deux entreprises sollicitées pour ces travaux, à savoir PROBINORD et COLAS CENTRE OUEST. A revoir à la rentrée.

Fourniture et pose de rideaux/stores à la Mairie :

L'entreprise CEVIC ALUMINIUM, qui a installé les fenêtres, lors de la rénovation de la mairie, a été sollicité pour un devis. En septembre, le conseil municipal devrait être en possession de l'ensemble des propositions des entreprises sollicitées (PITHIMETAL, D2D Associés CIDEV, LORENOVE Fenêtres). A suivre.

## Affaires diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau d'études LEGRAND viendra présenter l'avant-projet concernant les travaux de remplacement des canalisations d'eau potable le mardi 22 Juin 2021 à 14 h 30 en mairie.

La commission des eaux se réunira le Mercredi 23 Juin 2021 à 20 heures 30 en mairie, afin d'étudier les problèmes rencontrés lors du relevé des compteurs d'eau et en vue de la prochaine facturation 2020/2021.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le service technique accueillera un stagiaire, Martin CORNAIRE DONIE pendant dix semaines, entre le 06/09/2021 et le 21/01/2022.

### Projet boulangerie :

Le bornage du terrain mis à disposition par M. BOURREAU a été borné le 9 Juin dernier et devrait prochainement être acquis par l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental (avant d'être rétrocédé à la commune lorsque le projet sera plus avancé).

Monsieur AUGER, chargé de mission ingénierie technique aux territoires auprès du Département du Loiret, conseille à la commune de rechercher déjà un boulanger afin de l'impliquer dans la réalisation de la boulangerie.


La prochaine réunion de conseil municipal se tiendra le Jeudi 9 Septembre 2021 à 20 h.

La séance est levée à 22 heures 30

Ont signé les membres présents,



Le Maire,

  
Christophe GUERTON